



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210329-BUR-AG-21-020-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 29 mars 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Plan de financement du projet de mise en œuvre d'une stratégie de communication et signalétique sur la zone d'activités économiques d'Erbajolo**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

**ABSENTS :**

Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Plan de financement du projet de mise en œuvre d'une stratégie de communication et signalétique sur la zone d'activités économiques d'Erbajolo**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du bureau du 19 septembre 2016 portant approbation de la convention de désignation de l'organisme intermédiaire en charge d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que le projet de mise en œuvre d'une stratégie de communication et signalétique sur la zone d'activités économiques d'Erbajolo fait partie des actions intégrées au contrat « Territoires d'industrie » signé le 23 février 2021 ;

Considérant l'appel à projets 2021 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et notamment son axe 2 « développement économique, social, environnemental et touristique » ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

- Le projet de mise en œuvre d'une stratégie de communication et signalétique sur la zone d'activités économiques d'Erbajolo ;



Bureau du 29 mars 2021

**OBJET : Plan de financement du projet de mise en œuvre d'une stratégie de communication et signalétique sur la zone d'activités économiques d'Erbajolo**

-La demande de financement à l'Etat, ainsi que le plan de financement de ce projet, comme suit :

Dépenses en € HT 71 000 €

<b>Recettes</b>	Etat	80,00%	56 800 €
	Autofinancement CAB	20,00%	14 200 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**Louis POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 01 AVR. 2021  
et publication ou notification  
du 01 AVR. 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**